



Location de garage et refus de payer

Par **Casey**, le **04/08/2016** à **07:04**

Bonjour,rnrnJe vous expose mon problème. J'ai mon ex voisin qui a laissé des affaires à lui dans mon garage contre de l'argent, il veut que je lui rende ses affaires mais il ne veut pas me payer ce qu'il me doit, je lui faisais confiance, je n'ai pas écrit un papier, j'ai tout de même 2 témoins. Il à appelé la police et la police m'a contacté et elle m'a dit que, comme je n'ai pas écrit un courrier stipulant que je louais une partie de mon garage, je me devait lui rendre, nous avons convenu avec la dame que je lui rendais ses affaires malgré qu'il ne voulait pas me payer. Bref, ça s'est une chose. Je l'ai contacté par texto en lui indiquant qu'il pouvait prendre ses affaires aujourd'hui à 18 h 30, il m'a dit qu'il ne pouvait pas et qu'il venait vendredi à 17 h, tout ça pour m'embêter en le connaissent, c'est sûr. Je lui ai tout de même imposé aujourd'hui à 18 h 30 parce que je pars en vacances tout suite après, il ne veut pas coopérer, donc ma question est : est-ce que je peux mettre ses affaires dehors si il ne vient pas les chercher, sans que j'ai problème avec la police, aujourd'hui à 18 h 30 ? Il m'a menacé, il m'a dit que si je faisais ça, il appellerai la police pour contester tout ça.rnrnQue dois-je je faire ?rnrnMerci beaucoup pour votre réponse.

Par **morobar**, le **04/08/2016** à **07:52**

Bjr,rnLa police vous a induit en erreur.rnLe bail oral est parfaitement régulier, et vous disposez d'un droit de gage et rétention vous permettant de lier la restitution au paiement.rnVous ne pouvez pas jeter les affaires dehors, mais les mettre en garde-meuble ou les faire vendre aux enchères publiques pour le compte de qui il appartiendra déduction faites de vos loyers et frais.

Par Tisuisse, le 04/08/2016 à 08:27

Bonjour,

En matière de "biens meubles, possession vaut titre" donc ces objets sont sensés vous appartenir sauf si votre "locataire" indélicat possède un écrit de votre part valant inventaire de ce qu'il a déposé ou s'il apporte les factures de chaque objet prouvant que ces objets lui appartiennent.

Par ailleurs, êtes-vous certain que c'est bien la police qui vous a contacté ? avez-vous eu une discussion, en vis-à-vis, avec un fonctionnaire de police ? votre locataire a très bien pu demander à quelqu'un de son entourage de vous contacter en se faisant passer pour un policier. C'est aussi un point à vérifier ne serait-ce pas le numéro de téléphone de l'appelant.

Pour le reste, morobar vous a donné réponse.

Vous avez la possibilité de mettre ses affaires dans des sacs poubelles et, si votre commissariat est d'accord, de leur déposer ces sacs et votre locataire devra, s'il ne vient pas à votre rendez-vous, aller les chercher là-bas avec quelques explications à l'appui si le contact que vous avez eu ne vient pas du commissariat.